



**Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine**

## **SÉRIEUSES ALLÉGATIONS DE TORTURES ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS À L'AMBASSADE DE FRANCE À DAKAR**

Le mardi 13 janvier 2004 entre 9h 00 et 10 h 30mn du matin, Madame Hélène DIOP SYLLA, une française d'origine sénégalaise a subi plusieurs décharges électriques, puis menottée avant d'être traînée et plaquée au sol par trois gendarmes de l'Ambassade de France à Dakar, devant plusieurs témoins médusés. ([voir Photos](#))

Le certificat médical fourni par la victime mentionne un traumatisme crânien avec hématome occipital important, des plaies abrasives des 4° et 5° doigts de la main droite.

Ces actes commis ont pour désignation la torture que la convention du même nom définit en son article premier comme " tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou soupçonnée d'avoir commis, etc. "

Le seul crime de madame SYLLA est d'avoir insister auprès des services concernés pour obtenir des informations relatives à son dossier de transcription de mariage et son livret de famille envoyé par le consulat de la France à San Francisco à l'ambassade de France à Dakar depuis le 21 juillet 2003. Le couple court derrière ce document depuis six ans, car il empêche madame Hélène DIOP et à ses enfants de porter le nom SYLLA pour l'administration française.

Ces tracasseries de l'administration française qui s'oppose à la reconnaissance du couple français d'origine sénégalaise de même que la récurrence des violences verbales et autres contre les demandeurs de visa nous préoccupent profondément et sont contraires aux traités et conventions relatives à la discrimination raciale.

### **La RADDHO :**

- Condamne ces actes de torture et ces mauvais traitements exercés sur madame Hélène DIOP SYLLA .
- Exige l'ouverture d'une enquête judiciaire sur ces allégations sérieuses de torture pour que les responsables soient traduits en justice conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de la convention contre la torture signée et ratifiée par la France.
- Invite l'Ambassade de France à améliorer les conditions d'accueil des demandeurs de visa et à respecter leur dignité humaine.

**Fait à Dakar le 16 janvier 2004  
Le Secrétariat Général**